



Communauté de communes Saône-Beaujolais (CCSB)
Fiche de pré-inscription - Collecte exceptionnelle d'amiante liée

Déchèterie de **VILLIÉ-MORGON**.....
Le **Mercredi 23 avril 2025**.....
Horaires : **de 8H30 à 11H30** (sur rendez-vous)

Coordonnées

Nom et prénom :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Adresse mail :
N° de carte d'accès en déchèterie (au dos de votre carte) :

Quantité de déchets amiantés à évacuer

Nombre de plaques contenant de l'amiante et dimensions :
.....

Attention, seules 15 plaques sont autorisées par usager

Les règles à respecter

- Seules les plaques de fibrociment ondulés sont acceptées (limité à 15 plaques/apport/usager)
- Aucun autre déchet ne sera accepté
- Présenter obligatoirement votre carte d'accès en déchèterie « particulier »

La collecte

Date : Mercredi 23 avril 2025
Lieu et adresse : Déchèterie de Villié-Morgon
ZA des Marcellins 69910 Villié-Morgon
sur **rendez-vous uniquement**.

↘
Merci de bien vouloir prendre connaissance de l'ensemble des consignes obligatoires dans le document "Règles de collecte des déchets amiantés"

Je reconnais avoir pris connaissance des règles de cette collecte exceptionnelle, et en accepte l'organisation.

Formulaire à retourner par mail ou par courrier à :
Communauté de Communes Saône-Beaujolais
105 Rue de la République
CS 30010
69824 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS CEDEX
dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

Signature :

